

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Jeudi 24 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Novembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. CERVETTI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme DEBROAS	à	Mme PASQUALAGGI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

M. PARODIN, Mme PERES, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, MARCANGELI, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Novembre 2011

Délibération N°2011 / 278

Avenant n° 1 – Avenant de transfert du marché n° 15/2008 concernant l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale lot 11 : pain, viennoiseries.
Avenant n°2 – Avenant de transfert du marché n°17/2008 concernant l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale lot 14 : sandwiches. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2008/14 en date du 24 janvier 2008, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale de la ville d'Ajaccio.

Le marché n°15/08 - lot 11 « pain, viennoiseries » a été conclu avec la SARL MERENDA – 20167 MEZZAVIA pour un montant minimum de 22 000€ HT et un montant maximum de 80 000€ HT.

Le marché n° 17/08 - lot 14 « sandwichs » a été conclu avec l'entreprise SARL MERENDA – 20167 MEZZAVIA pour un montant minimum de 8 000€ HT et un montant maximum de 50 000€ HT.

Les présents avenants de transfert ont pour objet la prise en compte de la cession des contrats ci-dessus désignés de l'ancien titulaire SARL MERENDA à la société AVENE, nouveau titulaire.

Le nouveau titulaire du contrat s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant des contrats initiaux.

Les autres clauses des marchés ci-dessus désignés demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert relatifs aux marchés concernant l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale -avenant n° 1 au marché n°15/08 et avenant n°2 au marché n°17/08- et prenant acte des conséquences de la cession du fonds de commerce de la société SARL MERENDA à la société AVENE, nouveau titulaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, Où l'exposé de M. CERVETTI, Adjoint Délégué, et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail,
Vu l'ordonnance du Tribunal du commerce d'Ajaccio en date du 12 juillet 2011,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 22 novembre 2011.

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer les avenants de transfert relatifs aux marchés concernant l'achat de denrées alimentaires pour la restauration municipale avenant n° 1 au marché n° 15/2008 et avenant n°2 au marché n°17/2008 et prenant acte des conséquences de la cession du fonds de commerce de la société SARL MERENDA à la société AVENE, nouveau titulaire.

Les autres clauses des marchés ci-dessus visés restent inchangées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....

**Fait à Ajaccio, le jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI